

# CPNSSS

## INFO-NEGO

**NUMÉRO\_1**  
FÉVRIER 2010

**Le CPNSSS a créé ce nouvel outil de communication pour vous permettre d'être informé de l'état des négociations en vue du renouvellement des conventions collectives des 239 179 employés des établissements et agences du réseau de la santé et des services sociaux.**

Dans ce premier numéro, nous vous dressons un portrait général de la négociation depuis ses débuts. Également, nous vous présentons le personnel et les équipes de négociation du CPNSSS. Finalement, nous vous décrivons les orientations générales du dépôt que nous avons fait, le 17 décembre dernier, aux organisations syndicales.

Le *CPNSSS Info-Négo* sera publié selon les aléas de l'actualité. Il vous sera envoyé, par courriel, et nous vous invitons à le faire circuler auprès des directions concernées.

Bonne lecture!

**Edith Lapointe, directrice générale**

### DANS CE NUMÉRO

État de la situation (p.2)

Du côté des tables de négociation (p.2)

Composition du comité du CPNSSS (p.3)

Personnel du CPNSSS (p.3)

Dépôt patronal du CPNSSS (p.4)

Du côté de la table centrale - rappel (p.5)

**Le CPNSSS se compose de représentants nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux et de représentants des groupements d'établissements du réseau.**

**Il négocie les matières de juridiction nationale comprises dans les conventions collectives du secteur de la santé et des services sociaux.**

# État de la situation – Négo CPNSSS

## Calendrier des négociations

### 30 octobre

Les organisations syndicales déposent leurs demandes intersectorielles au Conseil du trésor (conditions salariales, droits parentaux et retraite) dans le cadre des négociations sur le renouvellement des conventions collectives.

### Fin octobre

Les syndicats du secteur de la santé et des services sociaux déposent leurs demandes sectorielles au CPNSSS. Ces dépôts sont rédigés selon un mode de négociation traditionnel et comprennent parfois plus d'une centaine de demandes par syndicat.

### 30 novembre

Le Conseil du trésor dépose ses offres patronales au Front commun des secteurs public et parapublic.

### 17 décembre

Le CPNSSS dépose ses propositions patronales aux syndicats présents dans le réseau de la santé et des services sociaux.

## Du côté des tables de négociation

Les pourparlers entre les équipes de négociation du CPNSSS et leurs vis-à-vis syndicaux ont officiellement débuté en janvier. Le climat des échanges est sain et constructif. Tous les groupes ont convenu d'un calendrier de rencontres et d'une méthode de travail. Les parties procèdent présentement à un exercice de «déblayage» des demandes et souhaitent en

arriver à un règlement négocié avant le 31 mars prochain, date d'échéance des conventions collectives actuelles. Les questions liées à l'aménagement du temps de travail, à la conciliation-travail-vie personnelle et aux contrats à forfait retiennent notamment l'attention aux différentes tables.

## Composition du comité du CPNSSS

### Délégation ministérielle

**Michel Delamarre**

Président du CPNSSS et sous-ministre adjoint  
à la Direction générale du personnel réseau et ministériel

**Jean-François Foisy**

Agence de la santé et des services sociaux  
de Lanaudière

**Alexandre Hubert**

Ministère de la santé et des services sociaux

**Édith Lapointe**

Directrice générale du CPNSSS

**Marco Thibault**

Agence de la santé et des services sociaux  
de la Capitale-Nationale

### Délégation des associations d'employeurs

**Jean-Pierre Hotte**

Vice président du CPNSSS,  
Association des centres jeunesse du Québec

**Diane Bégin**

Fédération québécoise des centres de réadaptation  
en déficience Intellectuelle

**André Côté**

Association des établissements privés conventionnés

**Lise Denis**

Association québécoise d'établissements  
de santé et de services sociaux

**Pierre Gingras**

Association québécoise d'établissements de santé  
et de services sociaux

**Anne Lauzon**

Association des établissements de réadaptation  
en déficience physique du Québec

**Lisa Massicotte**

Fédération québécoise des centres de réadaptation  
pour personnes alcooliques et autres toxicomanie

## Personnel du CPNSSS

### Direction générale

Édith Lapointe

### Coordination

Carol Beaulieu

Sylvie Desgagnés

### Administration

Louise Nepveu

### Communications

Brigitte Massé

### Équipe patronale de négociation avec l'APTS

Serge Morissette, porte-parole

Marie-Hélène Dorion

Serge Leduc

### Équipe patronale de négociation avec la CSD et la CSQ

Jean-François Equilbec, porte parole

Isabelle Mérette

Hubert Miron

### Équipe patronale de négociation avec la FIQ

Micheline Bouchard, porte parole

Jean-Marie Boudreau

Micheline Grégoire

Jean-Michel Ross

### Équipe patronale de négociation avec la CSN

Raymond Paquin, porte parole

Jean-Pierre Blanchet

Marianne Chartrand

Romy St-Pierre

### Équipe patronale de négociation avec la FTQ

Maryse Nolin, porte parole

Caroline Landry

Gilles St-Georges

# Dépôt patronal du CPNSSS



L'automne dernier, le CPNSSS a effectué une tournée de consultation auprès des directions d'établissements et d'agences du réseau afin d'identifier différents problèmes et d'établir certains objectifs de négociation. À la lumière de cette démarche, il a préparé son dépôt sectoriel qu'il a remis, aux organisations syndicales, en décembre dernier. Pour ce dépôt, le CPNSSS a utilisé une approche axée sur la résolution de problèmes. Pour chaque problème observé, il a ciblé des objectifs clairs afin d'y remédier. Les pourparlers avec la partie syndicale visent désormais à convenir de solutions paritaires contribuant à l'atteinte de ces objectifs. Voici un résumé des orientations du CPNSSS dans le cadre du présent exercice de négociation.

«Permettre aux établissements de disposer des leviers nécessaires pour mettre en place une organisation du travail optimale et ce, afin d'assurer l'accès, la continuité, la sécurité et la qualité des soins et des services »

## ORIENTATIONS

### POUR CETTE PÉRIODE DE NÉGOCIATION, L'ORIENTATION GÉNÉRALE DU CPNSSS EST DE :

- > **Permettre aux établissements de disposer des leviers nécessaires pour mettre en place une organisation du travail optimale, et ce, afin d'assurer l'accès, la continuité, la sécurité et la qualité des soins et des services.**

### POUR Y ARRIVER, LE CPNSSS PROPOSE TROIS ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES :

- > **L'amélioration de la disponibilité de la main-d'œuvre** en lien avec la rétention du personnel en début et fin de carrière, la dotation et les remplacements plus difficiles sur certains quarts de travail et la révision des différents statuts d'emploi ainsi que d'autres dispositions de la convention collective qui sont un frein à l'aménagement du temps de travail ;
- > **L'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et financières** en lien avec certaines bénéfiques et conditions du régime d'assurance-salaire et certaines dispositions relatives à l'arbitrage, aux libérations syndicales ainsi qu'aux primes et congés mobiles ;
- > **L'actualisation de différentes dispositions de la convention collective** qui posent des problèmes d'application (régime de congé à traitement différé, etc).

# Du côté de la table centrale - rappel

Les négociations à la table centrale évoluent à raison d'une rencontre par semaine, et ce, jusqu'à la date butoir du 31 mars. Rappelons que les matières intersectorielles négociées à cette table concernent le volet salarial (taux, échelles, structures, primes, allocations, etc.), la relativité et l'équité salariale, les régimes de retraite et les droits parentaux.

Le Conseil du trésor a déposé, en décembre dernier, son cadre financier général pour la prochaine convention collective. Ses offres comportent une hausse de la rémunération des employés de 7 % sur cinq ans.

Par ailleurs, en janvier, par le biais d'un dépôt complémentaire, le Conseil du trésor a indiqué que 5 points des 7 % d'augmentation de la masse salariale globale iraient aux hausses de salaire selon la ventilation suivante :

- > 1<sup>er</sup> avril 2011 = 0,5 %
- > 1<sup>er</sup> avril 2012 = 0,75 %
- > 1<sup>er</sup> avril 2013 = 1 %
- > 1<sup>er</sup> avril 2014 = 1,25 %
- > 1<sup>er</sup> avril 2015 = 1,5 %

Durant les trois premières années de la convention collective, les hausses salariales seraient limitées. Toutefois, un mécanisme permettrait d'ajuster la progression des salaires (augmentation additionnelle maximale de 1,5 % en 2014 et 2015) si la croissance de la richesse collective (croissance du PIB nominal du Québec) est plus élevée que celle prévue dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire.

**Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet du CPNSSS Info-Négo, n'hésitez pas à communiquer avec nous.**

## CPNSSS

**Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux**

3700, rue Berri, bureau 300  
Montréal (Québec) H2L 4G9  
Téléphone: 514 873-1800  
Télécopieur: 514 873-6204  
[www.cpnsss.gouv.qc.ca](http://www.cpnsss.gouv.qc.ca)

## Rédaction

Brigitte Massé  
[brigitte\\_masse@ssss.gouv.qc.ca](mailto:brigitte_masse@ssss.gouv.qc.ca)

Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.